



Cher parents,

Suite à une enquête menée par les associations de parents d'élèves et aux conseils d'école organisés dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, qui ont fait émerger une volonté d'un retour à une semaine de 4 jours, la commune a formulé une demande de modification de l'organisation du temps scolaire au Directeur Académique des services de l'Education Nationale (DASEN) des Bouches-du-Rhône.

Cette organisation a été validée par le DASEN pour les trois années à venir.

A compter du 04 septembre l'ensemble des écoles de la commune passera à quatre jours, conformément au semainier ci-dessous.

Lundi	Accueil du matin 7h30 - 8h30	Ecole 8h30 / 12h00	Repas	Ecole 14h00 / 16h30	Accueil du soir 16h30 - 19h00
Mardi	Accueil du matin 7h30 - 8h30	Ecole 8h30 / 12h00	Repas	Ecole 14h00 / 16h30	Accueil du soir 16h30 - 19h00
Mercredi	Accueil du matin 7h30 - 9h00	Activités Maison de l'Enfance 9h-12h	Repas	ALSH (Maison de l'Enfance) 14h00 - 16h30	Accueil du soir 16h30 - 19h00
		Activités Service des sports 9h-12h			
Jeudi	Accueil du matin 7h30 - 8h30	Ecole 8h30 / 12h00	Repas	Ecole 14h00 / 16h30	Accueil du soir 16h30 - 19h00
Vendredi	Accueil du matin 7h30 - 8h30	Ecole 8h30 / 12h00	Repas	Ecole 14h00 / 16h30	Accueil du soir 16h30 - 19h00

1. Fonctionnement du mercredi

La commune souhaite faire du mercredi un jour dédié à l'Enfance.

Trois types d'accueil sont proposés

- Uniquement la matinée :
 - 🚦 de 8h30 à 12h00 sans repas avec un temps d'accueil de 7h30 à 8h30
 - 🚦 de 8h30 à 13h30 repas compris avec un temps d'accueil de 7h30 à 8h30
- Uniquement l'après-midi de 13h30 jusqu'à 16h30 en ALSH puis jusqu'à 19h00 en périscolaire
- Journée complète (repas inclus) jusqu'à 16h30 puis jusqu'à 19h00 en périscolaire

Plusieurs activités laissées au choix des enfants en début de période pour une durée de 7 semaines

	Arts et Culture	Ludo-citoyenneté	Jeux collectifs et activités physiques	Découverte et initiation à la pratique sportive
Encadrement	Animateurs MDE	Animateurs MDE	Animateurs MDE	Educateurs du service des sports
Activités	Théâtre	Initiation aux gestes qui sauvent	Motricité	Sport d'opposition
	Atelier Photos	Potager pédagogique	Jeux collaboratifs	Sport de salle
	Peinture	Atelier informatique	Jeux d'adresse	Sport de glisse
	Chant	Initiation au développement durable		Sport de pleine nature
		Initiation à la mobilité		Sports innovants

La découverte et l'initiation sportive encadrée par le service des sports se dérouleront de la manière suivante :

- 🚦 9h00-10h30 = 9-12 ans. 2 groupes de 12 enfants
- 🚦 10h30-12h00 = 6-8 ans. 2 groupes de 12 enfants

2. Les Tarifs

Les tarifs sont appliqués selon le quotient familial de chaque foyer comme suit :

Matinée		Matinée + Repas	
Service des sports ou Maison de l'Enfance		Service des sports ou Maison de l'Enfance + Repas	
T1	6.20 €	T1	9.90 €
T2	6.80 €	T2	10.50 €
T3	8 €	T3	11.70 €
T4	9.40 €	T4	13.10 €
Journée (repas inclus)		Après-midi (sans repas)	
Matinée : S.D.S ou MDE + Repas Après-midi : ALSH		ALSH à la Maison de l'Enfance	
T1	12.40 €	T1	6.20 €
T2	13.60 €	T2	6.80 €
T3	16.10 €	T3	8 €
T4	18.50 €	T4	9.40 €

La tranche tarifaire selon votre quotient familial (QF) :

T1	QF inférieur à 900 €
T2	QF compris entre 901 € et 1500 €
T3	QF compris entre 1501 € et 3500 €
T4	QF supérieur à 3500 €

Vous trouverez ci-joint l'ensemble des documents nécessaires à l'inscription de votre enfant. Le service Enfance reste à votre entière disposition pour tout complément d'information.

Contacts :

Accueil enfance : accueil-enfance@ville-laroquedantheron.fr / 04 42 95 70 70

Maison de l'enfance : eric.birling@ville-laroquedantheron.fr / 04 42 53 50 16

Anne REY MARTINEZ

Déléguée à l'Enfance et aux Affaires scolaires



VILLE DE
LA ROQUE
D'ANTHÉRON

Fiche d'inscription du Mercredi

Les inscriptions aux activités du mercredi matin sont trimestrielles, le nombre d'enfants est limité à :

- 80 enfants sur la Maison de l'Enfance
- 24 enfants sur le Service des Sports

NOM & PRENOM DE L'ENFANT :

Date de naissance :/...../.....

Fille

Garçon

PHOTO

RESPONSABLE(S) LEGAL (AUX) DE L'ENFANT :

.....

.....

NUMERO D TELEPHONE EN CAS URGENCE :

Responsable Légal : -----/-----/-----/-----/-----/

Formule :

MATIN uniquement (8h30-12h00)

MATIN + REPAS (8h30-13h30)

APRES-MIDI uniquement (13h30-16h30)

JOURNEE (8h30-16h30)

L'inscription à la garderie le mercredi de 7h30 à 8h30 et de 16h30 à 19h00 se fera via la Fiche d'inscription aux services municipaux de l'Enfance.

Période :

1^{er} trimestre (sept-déc.)

2^{ème} trimestre (Janv. – Mars)

3^{ème} trimestre (Avril- juin)

Je soussigné Autorise mon enfant..... à partir seul :

OUI

NON

Signature des responsables légaux :